

## CHRONIQUE DU COURTIER SAVANT



### Harcèlement psychologique, devriez-vous lire ça ?

La suite...

#### Définissons :

Le harcèlement psychologique au travail est une conduite humiliante, offensante ou abusive pour la personne qui la subit. Elle blesse la personne dans son amour-propre et l'angoisse. Elle dépasse ce qu'une personne raisonnable estime correct dans le cadre de son travail. Elle se manifeste par des comportements, des paroles ou des gestes répétés :

- qui sont hostiles ou non désirés;
- qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié;
- qui rendent le milieu de travail néfaste.

Saviez-vous que l'employeur a l'obligation de fournir un lieu de travail exempt de harcèlement psychologique?

Mentionnons qu'il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultats. Ceci veut dire que malgré les mesures mises en place, un employeur ne peut pas garantir l'absence de harcèlement psychologique dans son milieu de travail.

L'employeur a aussi l'obligation de prendre les moyens raisonnables pour prévenir et même de faire cesser le harcèlement psychologique lorsqu'il est informé d'une telle conduite. Dans des entreprises où le nombre d'employés est restreint, est-ce plus ou moins facile de gérer cela?

Comment prévenir? Le site de la Commission des normes du travail est une bonne source d'information.

Si vous croyez être victime de harcèlement psychologique, le site de la Commission des normes du travail vous fournira la procédure pour porter plainte. Si vous avez un régime d'assurance collective, avez-vous un PAE (programme d'aide aux employés)?

Vous méritez un lieu de travail sain, tolérance zéro pour le harcèlement psychologique! En parler est déjà un premier pas. L'aide est à votre portée.



Guy Dubé, Adm. A.,  
conseiller en assurance  
et rentes collectives

**Chapdelaine**  
assurances  
ULTIMA  
et services financiers inc.

220, rue Brébeuf, Beloeil 450.464.2112  
courtier@chapdelaine.qc.ca

www.chapdelaine.qc.ca



(Photo: d'archives)

Les nouvelles cibles du gouvernement prévoient l'augmentation du taux de diplomation de 1 % par année d'ici 2020. Dans la CSP, cela signifie un taux de réussite qui passera de 76 % à 86 %.

CSP | Convention de gestion

## Échec de l'entente dans neuf écoles

Les conseils d'établissement mis en demeure



HÉROÏSE  
ARCHAMBAULT  
heroise.archambault@oeilregional.com

La mise en place des nouvelles cibles chiffrées de réussite dès la prochaine rentrée continue de faire des vagues: neuf écoles de la Commission scolaire des Patriotes (CSP) ont refusé de signer leur convention de gestion pour manifester leur opposition, a appris *L'Œil Régional*.

Chaque année, les conseils d'établissements (CÉ) — composés notamment de parents et d'enseignants — doivent entériner la convention de gestion et de réussite qui les lie à la CSP avant le 30 avril. Or, au cours des dernières semaines, les CÉ de neuf écoles (huit primaires et une secondaire) ont rejeté l'entente pour la prochaine rentrée scolaire en raison de la mise en place des nouvelles cibles chiffrées du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS). Parmi elles, on note l'école des Trois-temps, à Saint-Marc-sur-Richelieu, et le Toumesol, à Belœil.

Les nouvelles cibles du gouvernement prévoient l'augmentation du taux de diplomation de 1 % par année d'ici 2020. Dans la CSP, cela signifie un taux de réussite qui passera de 76 % à 86 %.

«Pourquoi ne demande-t-on pas aux médecins de guérir les malades à 98 %? Parce qu'on sait qu'on ne peut pas tous les sauver. En éducation, c'est pareil. Ce n'est pas tout le monde qui réussit dans la vie. On met une pression énorme sur les enfants», croit Lise Côté, une enseignante à l'école de l'Amitié, à Saint-Jean-Baptiste.

#### Écoles divisées

À l'école le Toumesol, la convention de gestion a été refusée à quatre contre trois, lundi. Deux membres du CÉ se sont aussi abstenus de voter. «Il y a eu beaucoup de discussions autour de la question, mais je m'attendais à ce que ce soit rejeté, exprime le président du CÉ, Normand Boisclair. Les parents se sentent pris entre le syndicat et la commission scolaire, qui tirent chacun la couverture de leur côté.»

Dans certaines écoles où la convention a été entérinée, notamment à l'école de l'Amitié, les enseignants ont cosigné une lettre de dissidence à l'égard des cibles chiffrées. «À l'unanimité, les enseignantes ont manifesté leur opposition face à ces objectifs mesurables, mieux adaptés aux entreprises qu'au secteur humain dans lequel nous œuvrons. Travaillant au quotidien auprès des enfants, nous sommes fort conscientes que, malgré tout notre bon-vouloir, leur réussite ne repose pas uniquement sur nos

jouer son rôle, et ce n'est pas à nous à nous opposer. Mais, on comprend les enseignants d'être craintifs.»

#### Mises en demeure

Tous les présidents des CÉ qui ont rejeté la convention de gestion ont reçu une lettre de mise en demeure de la part de la CSP dans laquelle ils sont exhortés à approuver la convention de gestion d'ici le 30 avril. Autrement, la CSP appliquera un article de la Loi sur l'instruction publique qui lui permet de substituer ses décisions à celles de l'établissement en signant la convention de gestion directement avec le directeur de l'école.

«On n'a pas le choix, sinon l'école se retrouverait dans l'illégalité, explique le directeur général adjoint à la CSP, Jacques Beaudet. Les enseignants ont le droit d'exprimer leur opinion, mais pourquoi mettre toute la pression sur les parents alors qu'ils savent que nous utiliserons la loi pour signer la convention de toute façon?»

Coordonnatrice au syndicat de l'enseignement de Champlain, Line Camerlain dénonce l'attitude de la CSP. Selon elle, l'envoi de mises en demeure sert à intimider les CÉ qui n'ont pas encore statué sur la question. «Ils essaient d'influencer les prochains votes, mais c'est tout l'aspect démocratique qui est remis en question. Il y aura deux tendances, certains conseils vont se plier par peur, et d'autres vont avoir une raison de plus de voter contre.»

Quoi qu'il en soit, Lise Côté dénonce le manque d'écoute de la part du gouvernement. «On nous donne des cibles mais aucune enveloppe budgétaire pour nous aider. On n'est jamais consultés dans ces décisions-là», déplore-t-elle.

«Pourquoi ne demande-t-on pas aux médecins de guérir les malades à 98 %? Parce qu'on sait qu'on ne peut pas tous les sauver. En éducation, c'est pareil. Ce n'est pas tout le monde qui réussit dans la vie. On met une pression énorme sur les enfants.»

- Lise Côté, enseignante à l'école de l'Amitié, à Saint-Jean-Baptiste.

épaules», peut-on lire dans la lettre, dont le journal a obtenu copie.

Président du CÉ de l'école de l'Amitié, Michel Dubois croit qu'il faut faire une distinction entre la perspective des parents et celle des enseignants. «Nous, les parents, nous ne pouvons pas être contre l'amélioration de la réussite de nos enfants. Tout le monde doit